

Festiv'Art

Exposition

Modalités de Participation

1. La Ville de Herstal, son service des Affaires culturelles organisent fin novembre une exposition réunissant plus de 50 artistes dans le hall omnisports de l'IPES de Herstal.
2. Une caution de 30€ est à verser pour la participation à cette exposition. La participation à l'exposition sera effective dès réception de cette caution. 20€ vous seront remboursés à la fin de la manifestation
3. L'accrochage aura lieu au hall omnisports de l'IPES de Herstal le vendredi de 13 à 17h.
4. Le décrochage aura lieu dès le dimanche à 18h.
5. Le vernissage aura lieu, sur invitation, le vendredi à partir de 18h30. Chaque exposant recevra un nombre raisonnable d'invitations au vernissage.
6. L'exposition sera ouverte au public le vendredi de 18 à 22h, le samedi de 14 à 19h et le dimanche de 14 à 18h (sous réserve de modifications). L'entrée y sera gratuite.
7. Une assurance sera contractée par l'organisateur sur base de la totalité des œuvres exposées. A cet effet, chaque exposant est tenu de nous faire parvenir une liste détaillée et signée mentionnant les noms des œuvres exposées, leurs dimensions et leur valeur assurance (un formulaire vous sera envoyé en temps voulu). Les œuvres restent sous l'entière responsabilité de leur propriétaire pendant leur transport.
8. Toutes les œuvres doivent être des créations personnelles de l'artiste.
9. La vente des œuvres exposées se fait par l'artiste.
10. L'organisateur met à la disposition de chaque artiste 3 cimaises (si possible). Chaque artiste est invité à se munir de crochets et de chaînettes; ainsi que de papier ou drap blanc pour recouvrir les cimaises. Les artistes n'exposent que d'un côté des cimaises.
11. Les cimaises seront numérotées et attribuées dans l'ordre de paiement de la caution.
12. Les personnes exposant des sculptures ou autres objets auront une place attribuée suivant la disposition de la salle

Service des Affaires culturelles

Place Jean Jaurès 1

4040 Herstal

Tél.: 04 240 64 98

04 240 65 76